

***Annulation de la réunion du lundi 8 novembre 2010 à Nogent-sur-Marne***

La loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris a décidé que la Commission nationale du débat public lancerait conjointement les débats sur les deux projets que sont Arc Express et le Réseau de transport public du Grand Paris. Des éléments financiers de chaque projet ont été intégrés aux dossiers respectifs des deux maîtres d'ouvrage, le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la Société du Grand Paris, afin, dit la loi, « de mieux informer le public ». Le débat sur le projet Arc Express a dès lors été placé sous la contrainte d'une coordination.

C'est avec cette préoccupation financière exprimée par la loi, que la CPDP Arc Express a organisé, le 8 novembre 2010 à Nogent-sur-Marne, une réunion publique qui a successivement été envisagée comme spécifique au débat Arc Express puis comme commune aux deux débats.

À cette réunion devaient être évoqués les problèmes de financement soit du seul projet Arc Express, soit des deux projets. Elle devait commencer par une intervention que Monsieur Gilles Carrez, Député-Maire du Perreux-sur-Marne, avait accepté de faire. Cette intervention était fondée sur son rapport du 30 septembre 2009 intitulé : « Grand Paris, Financement du projet de transport ».

La société du Grand Paris a exprimé sa volonté de la voir reportée en janvier 2011. Monsieur Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, souhaitant une réunion commune aux deux projets, et la Société du Grand Paris ne voulant pas participer à la réunion du 08 novembre 2010, je suis au regret de devoir annoncer son annulation.

Jean-Luc Mathieu  
Président de la CPDP Arc Express

